

L'Univers

Lundi 24 Décembre 1894 - Edition quotidienne

BULLETIN DU JOUR

PARIS, 23 DÉCEMBRE 1894

Par sept voix sur sept votants, le capitaine Dreyfus , déclaré coupable, est puni du maximum de la peine qu'il était possible de lui infliger. Il sera dégradé publiquement et déporté à vie dans une enceinte fortifiée.

On éprouve une tristesse poignante à voir un officier français, fût-il juif et frère d'industriels allemands, convaincu d'un crime si abominable, et on regrette que la loi, si sévère pour les fautes militaires, ne le soit pas davantage pour un crime aussi odieux... Voilà Dreyfus frappé de la même condamnation que le général Boulanger. Ce rapprochement fait bondir. La loi est à réformer. Il y a longtemps que M. Gauthier de Clagny le proposa, mais la Chambre n'a pas trouvé le moyen de voter une proposition déposée déjà sous l'ancienne législature. Elle la votera peut-être demain... trop tard, après que M. Dupuy aura répondu à l'interpellation que le même M. Gauthier de Clagny va lui adresser sur les mesures qu'il compte prendre pour prévenir les faits d'espionnage.

Le général Mercier devra intervenir. Il est l'homme du jour. Les insultes de la presse juive n'ont pu l'atteindre, et la façon dont il a répondu hier à l'interpellation Millerand et à M. Brisson à propos du chasseur Député Mirman, l'a relevé dans l'estime des parlementaires, tandis que le nouveau président de la Chambre s'aliénait des sympathies et risquait — déjà — sa réélection de janvier.

Un autre succès du ministre de la guerre est la condamnation sévère prononcée par le tribunal correctionnel contre MM. Allez père et fils et leurs employés.

Cette commande de deux cents et quelques francs de bidons aura coûté cher à la maison de quincaillerie. Puisse cet exemple servir de leçon aux fournisseurs militaires indécats !

.....

CONDAMNATION

Le capitaine Dreyfus, déclaré traître, achèvera sa vie déshonorée entre les murs d'une forteresse. Personne, assurément, ne trouvera cette expiation trop dure, et l'on ne plaindra point le coupable, surtout quand on pensera au soldat récemment fusillé pour avoir insulté le président d'un conseil de guerre. Il est vrai que la déportation sera précédée de la dégradation. Mais lorsqu'on a le genre d'âme du condamné Dreyfus, on ne doit voir là qu'une cérémonie fort ennuyeuse pendant la demi-heure qu'elle dure.

Il faut bien le constater sans vouloir faire à cette occasion de l'antisémitisme, le crime abominable de cet officier a moins surpris, moins atterré l'opinion que s'il avait été commis, par un autre qu'un juif. Même ceux qui jugent excessive, même ceux qui désapprouvent la campagne engagée contre Israël, n'ont pas ressenti un étonnement aussi douloureux ; ils n'ont pas trouvé aussi monstrueuse la trahison ; ils ont pu parvenir plus facilement à l'admettre. Ils ont mieux aimé que Dreyfus ne soit pas un chrétien. Oui, l'opinion générale sait gré dans une certaine limite et d'une certaine manière, elle est un peu reconnaissante à ce misérable d'être un juif. Il semble, non sans raison, qu'au moins le crime n'a pas été commis par un officier qui fût tout à fait un Français. L'Israélite ne reste-t-il point toujours, parmi nous, une espèce d'étranger ? Il est en quelque sorte naturalisé dans le pays ; ce n'en est pas un naturel.

De cet état de l'opinion, les juifs ne doivent se prendre qu'à eux-mêmes. Au sceau de réprobation qui marque leur race décide y pourquoi tant de leurs notables joignent-ils cette allure d'oiseaux de proie qui

ne s'abattent sur un pays qu'afin de le dépouiller ? Ces Français-là ne veulent que le bien de la France, nous le savons. Ils le veulent si ardemment, qu'ils le prennent. Ce ne sont point-là mœurs de patriotes.

Ces réflexions faites, nous croyons qu'il vaut mieux ne pas insister. Moins on parlera dorénavant de ce traître, et mieux cela vaudra. Le coupable sera puni ; c'est bien. Il ne faut pas publier son crime ; mais il faut se taire ; on n'a déjà que trop discoursu pendant les longueurs de l'instruction.

Ces longueurs étaient sans doute indispensables pour arriver à l'entière connaissance, à la certitude absolue de la vérité ; nous ne les reprochons pas au gouvernement. Nous trouvons, qu'en cette circonstance douloureuse il a fait son devoir. Il y avait un coupable, il l'a découvert, atteint, flétri et châtié. Ce n'est point une raison, parce qu'il ne mérite pas souvent nos remerciements, pour les lui refuser toujours même quand l'occasion les réclame ; On a vu aussi, par certaines révélations auxquelles ce procès a donné lieu en dehors du conseil de guerre, que si nos ennemis ont fort bien organisé l'espionnage chez nous, de notre côté, nous ne l'avons pas mal organisé chez eux, et cela était bon à savoir.

Pierre Veuillot.